

L'an deux mil dix-sept, le 5 décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Jacques DELATTRE.

Présents : tous les membres en exercice à l'exception de

Absents excusés :

Mr SCANTAMBURLO Luigi, Mr CREPIN David et Mme FOULON Nathalie

Procurations : Mr AIMAR Nicolas a donné procuration à Mr VENDEVILLE Roger
Mme PRUVOST Marielle a donné procuration à Mr DELATTRE Jacques.

Mme CHABOTIER Ingrid est nommée secrétaire.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la séance du 3 octobre. Pas d'observation.

DELIBERATIONS

Objet : Achat parking rue de la Brasserie

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est intéressé par l'achat de 100 m² au parking de l'atelier. Les propriétaires qui ont acheté la maison de Michel LEFEBVRE veulent nous vendre une partie pour 10 000 €, cela permettrait d'agrandir le parking. Après discussion, le tarif est trop élevé, il y a nécessité de négocier pour un coût moindre.

Objet : Candidats pour le recensement de la population 2018

Monsieur le Maire annonce les candidats qui ont postulé. Après vote, ils obtiennent :

- Céline GALLOS : 3 voix
- Martin DEMEULEMEEZTER : 9 voix
- Vanessa HENDRICK : 4 voix
- Amélie GREBERT : 2 voix
- Ophélie SPECQ : 6 voix
- Stéphanie CAPELLE : 0 voix

Monsieur DEMEULEMEEZTER Martin et SPECQ Ophélie sont retenus pour effectuer le recensement 2018.

Objet : Carte cadeau au personnel communal

Comme l'an dernier, l'assemblée décide d'offrir une carte cadeau chez Leclerc de 50 € au personnel communal.

Objet : Colis des Aînés

Cette année, 131 colis seront distribués par les membres du CCAS et du Conseil Municipal (99 maisons). Date retenue le 16 décembre 2017.

Divers :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission volontaire de Mme BASTIEN Béatrice Responsable de la bibliothèque. Mme BASTIEN Béatrice s'explique, elle ne veut plus gérer la bibliothèque mais continuera à assurer des permanences.
Mme DEMEULEMEEZTER Roselyne qui devient la responsable au 1^{er} janvier 2018.

- Monsieur Roger VENDEVILLE signale que le jour de la St-Eloi le 2 décembre, l'éclairage de la salle des fêtes a disjoncté !!! Il faut faire quelque chose pour que le disjoncteur ne soit plus accessible aussi facilement.
- Monsieur Michel BUQUET demande s'il est possible de changer l'éclairage impasse Biscaye, les arbres de Mme Prevost-Debouzie Martine cachent le lampadaire et Mr Dubreu Joel ne bénéficie plus de l'éclairage public.
- Monsieur Bernard VASSEUR dit qu'il aurait fallu donner un bulletin à toutes les maisons concernant la sortie jeunes. Une note d'informations complémentaire sera redistribuée.
- Monsieur Claudy DEGAND remercie l'assemblée pour le vote des 2 agents recenseurs.
- Monsieur Jacques DELATTRE à Mme CHABOTIER Ingrid : le dos d'âne rue Jules Caron sera installé lors des prochaines poses d'enrobé.
- Mme CHABOTIER Ingrid : le marché de Noel s'est très bien déroulé. Une belle journée, les exposants contents. Ingrid signale que les enfants non scolarisés à Elnes ne profitent pas du « spectacle de Noel » dont bénéficient ceux qui vont à l'école Henri Matisse.
- Mme BASTIEN Béatrice signale que le volet roulant de la bibliothèque ne fonctionne plus. Mr DECROIX a commandé un nouveau volet. Elle remercie l'assemblée d'avoir accepté sa démission de Responsable de la Bibliothèque.
- Mme DE JONGHE Nicole remercie celui qui a maçonné le regard devant le porche de l'église. Effectivement, il y a toujours de l'eau qui stagne après des averses ; ce qui est très gênant les jours de funérailles. Elle demande s'il est possible de faire un marquage au sol pour la benne à verres au cimetière car elle descend de plus en plus...
- Monsieur VENDEVILLE Roger a fait mettre des piquets en bois sur le sentier qui mène de la Cité Médéric Merger à la rue de la Brasserie pour éviter le passage des quads.
- Monsieur le Maire informe que des caméras de vidéosurveillance ont été installées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.